



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 19 novembre 2019  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DÉRAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford  
DIONNE-RAYMOND Sylvie, maire d'East Farnham  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
MILLER William, représentant de Brome  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant  
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East  
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire, ainsi que M<sup>e</sup> David Legrand, greffier, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Élection du préfet:
  - 3.1. Nomination des officiers d'élection
  - 3.2. Mise en candidature, présentation des candidats et élection du préfet
  - 3.3. Destruction des bulletins de vote
  - 3.4. Autorisation de signature des effets bancaires et autres documents officiels pour le préfet, s'il y a lieu
4. Adoption du procès-verbal du 15 octobre 2019
5. Présentation pour adoption du *Règlement 03-1019 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités*
6. Présentation pour adoption du *Règlement 04-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'évaluation municipale*
7. Présentation pour adoption du *Règlement 05-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec*
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 5 novembre 2019
  - 8.1. Bonification du service aux écocentres – Proposition de la Régie
  - 8.2. Remboursement pour la construction/mise à niveau
  - 8.3. Facturation simplifiée et salaire fixe pour les cinq écocentres
  - 8.4. Transport des conteneurs pour les écocentres – Autorisation de procéder individuellement par demande de prix des contrats de gré à gré
  - 8.5. Paiement des salaires et dépenses aux écocentres
  - 8.6. Recommandation pour le budget 2020
9. Rapport du comité service de transport adapté et collectif du 29 octobre 2019
  - 9.1. Autorisation de procéder individuellement par contrats de gré à gré pour la fourniture des services de transport adapté et collectif par taxi pour les pôles de Sutton, Lac-Brome, Bromont, Bedford et Farnham
  - 9.2. Recommandation pour le budget 2020
  - 9.3. Fermeture du service pour la période des fêtes
  - 9.4. Entente relative à l'utilisation d'une zone d'un stationnement à titre de zone de correspondance à Cowansville
  - 9.5. Entente relative à la surveillance d'une zone de correspondance à Cowansville



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

10. Rapport du comité de gestion de l'eau du 28 octobre 2019
  - 10.1. Recommandation pour le budget 2020
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 13 novembre 2019
  - 11.1. Recommandation pour le budget 2020
  - 11.2. Étude des projets de règlements et avis de motion
    - 11.2.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 06-1119 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 06-0514 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi
  - 11.3. Avis de conformité
    - 11.3.1. Avis de conformité – Règlement 458-38 – Ville de Farnham
    - 11.3.2. Avis de conformité – Règlement 1037-13-2019 – Ville de Bromont
    - 11.3.3. Avis de conformité – Règlement 1037-14-2019 – Ville de Bromont
12. Avis de conformité (ajouts hors comité)
  - 12.1. Ville de Lac-Brome – Résolution 2019-11-334 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
  - 12.2. Ville de Cowansville – Règlement 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
13. Autorisation de signature de l'Addenda 2 applicable à compter du renouvellement 2020-2022 de l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres
14. Projet industrialo-ferroviaire à Brigham : orientation préliminaire révisée de la CPTAQ
15. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 24 octobre 2019
  - 15.1. Recommandation pour le budget 2020
16. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 24 octobre 2019
  - 16.1. Recommandation pour le budget 2020
17. Services d'urgence en milieu isolé – Remboursement des dépenses autorisées par le ministère de la Sécurité publique
18. Rapport du comité de l'évaluation du 12 novembre 2019
  - 18.1. Négociation pour un mandat de gérance du service de l'évaluation
  - 18.2. Recommandation pour le budget 2020
19. Rapport du comité de sécurité publique du 12 novembre 2019
  - 19.1. Utilisation de l'aide financière pour la légalisation du cannabis
  - 19.2. Recommandation pour le budget 2020
20. Rapport du comité administratif du 6 novembre 2019
  - 20.1. Comptes à payer au 5 novembre 2019
21. Rapport du comité administratif du 19 novembre 2019
  - 21.1. Recommandation pour le budget 2020
22. Étude détaillée du budget 2020
  - 22.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2019 et prévisions budgétaires 2020 de la MRC
  - 22.2. Étude du budget du CLD
  - 22.3. Recommandation d'adoption du budget 2020 de la MRC (mercredi le 27 novembre)
23. Compte-rendu des travaux de l'ACFEM – Corridor ferroviaire
  - 23.1. Accident à Bolton-Ouest et nécessité d'améliorer la sécurité
  - 23.2. Invitation du ministre – Sommet sur le transport ferroviaire
24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre/décembre 2019
25. Correspondance :
26. Questions diverses : \_\_\_\_\_
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

### DÉCÈS DE MONSIEUR TOM SELBY

Monsieur Richard Burcombe informe le conseil que Tom Selby, maire du Village de Brome, est décédé hier des suites d'une longue maladie. Tous les membres manifestent leur tristesse et la préfet demande au directeur général de s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour que les membres du conseil puissent souligner leur appui à la famille.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.  
**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée par le public.

394-1119



N° de résolution  
ou annotation

395-1119

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ÉLECTION DU PRÉFET**

Le conseil tient l'élection du préfet conformément aux lettres patentes pour un mandat de deux ans.

**NOMINATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Robert Desmarais à titre de président d'élection ainsi que M<sup>e</sup> David Legrand à titre de secrétaire d'élection.

De nommer monsieur Francis Dorion et madame Nathalie Grimard à titre de scrutateurs pour procéder à l'élection du préfet.

**ADOPTÉ**

**MISE EN CANDIDATURE, PRÉSENTATION DES CANDIDATS ET ÉLECTION DU PRÉFET  
ÉLECTION AU POSTE DE PRÉFET : MISE EN CANDIDATURE**

- Monsieur Greg Vaughan propose la candidature de madame Sylvie Dionne-Raymond au poste de préfet.
- Monsieur Louis Villeneuve propose la candidature de monsieur Patrick Melchior au poste de préfet.

Le président d'élection vérifie leur intérêt et chaque candidat accepte sa mise en nomination.

396-1119

**ÉLECTION DU PRÉFET : CLÔTURE DES MISES EN CANDIDATURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

Que le président d'élection mette fin aux mises en candidature pour le poste de préfet.

**ADOPTÉ**

**PRÉSENTATION DES CANDIDATS**

Le président d'élection invite chacun des deux candidats en lice à prendre la parole à tour de rôle.

**ÉLECTION DU PRÉFET: RÉSULTATS**

Le président d'élection procède à une élection par scrutin secret conformément aux lettres patentes.

**RÉSULTAT :**

Sur un total de 43 bulletins de vote :

- Sylvie Dionne-Raymond : 16 voix
- Patrick Melchior : 27 voix

Le président d'élection déclare Patrick Melchior élu au poste de préfet pour un terme de deux (2) ans et il l'invite à prendre le siège du préfet. Sylvie Dionne-Raymond prend le siège d'East Farnham et Claude Rhéaume quitte la table du conseil.

397-1119

**MOTION DE REMERCIEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remercier madame Sylvie Dionne-Raymond pour son bon travail, son dévouement et son engagement durant son mandat de préfet de la MRC.

**ADOPTÉ**

398-1119

**DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

399-1119

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

D'autoriser le greffier à détruire les bulletins de vote pour l'élection du préfet.

**ADOPTÉ**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES ET AUTRES DOCUMENTS  
OFFICIELS POUR LE PRÉFET**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser Patrick Melchior, préfet, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi, les chèques, les effets bancaires et tout autre document officiel.

**ADOPTÉ**

400-1119

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DES RÈGLEMENTS 03-1019, 04-1019 ET 05-1019**

Le secrétaire-trésorier fait une brève introduction à l'égard des règlements et explique que les crédits nécessaires à l'application de ceux-ci ont été prévus au budget 2019. L'entrée en vigueur de ces règlements est prévue d'ici environ une semaine.

401-1119

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-1019 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION,  
LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT  
DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS CONCERNANT  
L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT** que l'allocation de dépenses des élus devient imposable au niveau fédéral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la charge de travail des élus;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 01-0101 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités a été modifié à quelques reprises depuis 2001;

**CONSIDÉRANT** que le fonds du Pacte rural a été remplacé par le Pacte Brome-Missisquoi, lequel concerne l'ensemble des municipalités;

**CONSIDÉRANT** le règlement 03-0104 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la mise en œuvre du pacte rural;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger les règlements, 01-0101, 02-0104, 03-0104, 08-1106 et 01-0114;

**CONSIDÉRANT** les dispositions pertinentes de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné, qu'un projet de règlement a été déposé et présenté et que l'objet du règlement a été mentionné conformément à l'article 445 du *Code municipal* à la séance du 15 octobre 2019 et qu'un avis public a été affiché et publié dans un journal conformément aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 03-1019 établissant la rémunération, la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'ensemble des municipalités tel que présenté séance tenante.*

EN FAVEUR : 42 voix sur 43 représentant 96,2 % de la population.

CONTRE : 1 voix sur 43 (Brigham) représentant 3,8 % de la population.



N° de résolution  
ou annotation

402-1119

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Conformément à l'article 2 al. 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, RLRQ, c. T-11.001, le préfet vote également en faveur du règlement. De même, plus des deux tiers des membres du conseil (20/21 municipalités) votent en faveur du règlement.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-1019 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS CONCERNANT L'ÉVALUATION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que l'allocation de dépenses des élus devient imposable au niveau fédéral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la charge de travail des élus;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 03-0101 établit la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'évaluation municipale;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 03-0101 a été modifié en 2004 par le règlement 04-0104;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'abroger les règlements 03-0101 et 04-0104;

**CONSIDÉRANT** les dispositions pertinentes de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné, qu'un projet de règlement a été déposé et présenté et que l'objet du règlement a été mentionné conformément à l'article 445 du *Code municipal* à la séance du 15 octobre 2019 et qu'un avis public a été affiché et publié dans un journal conformément aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 04-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant l'évaluation municipale* tel que présenté séance tenante.

EN FAVEUR : 19 voix sur 19 représentant 100 % de la population dont les municipalités sont concernées par l'évaluation municipale.

Conformément à l'article 2 al. 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, RLRQ, c. T-11.001, le préfet vote également en faveur du règlement. De même, plus des deux tiers des membres du conseil concernés par l'évaluation municipale (17/17 Municipalités) votent en faveur du règlement.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-1019 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS CONCERNANT LA GESTION DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec ne concernent plus l'ensemble des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien règlement établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec a été abrogé en 2004 par le règlement 02-0104;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prévoir un règlement distinct pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'allocation de dépenses des élus devient imposable au niveau fédéral à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de la charge de travail des élus;

**CONSIDÉRANT** les dispositions pertinentes de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

403-1119



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné, qu'un projet de règlement a été déposé et présenté et que l'objet du règlement a été mentionné conformément à l'article 445 du *Code municipal* à la séance du 15 octobre 2019 et qu'un avis public a été affiché et publié dans un journal conformément aux articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 05-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec* tel que présenté séance tenante.

EN FAVEUR : 37 voix sur 37 représentant 100 % de la population dont les municipalités sont concernées par la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec.

*Conformément à l'article 2 al. 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, RLRQ, c. T-11.001, le préfet vote également en faveur du règlement. De même, plus des deux tiers des membres du conseil concernés par la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec (20/20 municipalités) votent en faveur du règlement.*

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 5 NOVEMBRE 2019**

Madame Valérie Nantais-Martin fait un bref compte-rendu du rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 5 novembre dernier.

404-1119

#### **BONIFICATION DU SERVICE AUX ÉCOCENTRES – PROPOSITION DE LA RÉGIE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des rapports, le constat démontre un problème sérieux de délai d'attente des clients dans les écocentres et le besoin d'augmenter significativement les heures d'ouverture des écocentres;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'amélioration à la Régie peuvent être faits rapidement pour offrir le service bonifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur général et Valérie Nantais-Martin à préparer, avec la RIGMRBM, un projet d'entente basé sur la proposition de la Régie.

**ADOPTÉ**

405-1119

#### **REMBOURSEMENT POUR LA CONSTRUCTION / MISE À NIVEAU**

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des rapports, le constat démontre la nécessité de relocaliser sur de nouveaux sites, trois écocentres afin de permettre l'optimisation du service en toute sécurité;

**CONSIDÉRANT** qu'un remboursement de 17 500 \$ avait été fait à l'écocentre de Bedford lors de la construction de son nouveau site en 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'il est conseillé que les cinq écocentres apportent des modifications pour sécuriser leurs écocentres et que cela occasionnera des dépenses;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

De payer un maximum de 50 % de la facture, soit 25 000 \$ pour chaque écocentre de Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton, pour les dépenses de l'aménagement des sites, de la mise à niveau ou de la construction de nouveaux sites, soit 100 000 \$. Les dépenses seront payables sur deux ans sur présentation de pièces justificatives. De prévoir au budget 2020 une somme de 50 000 \$ de même qu'au budget 2021 à cet effet.



N° de résolution  
ou annotation

406-1119

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Aussi, par souci d'équité, de verser un montant de 7 500 \$ à la Ville de Bedford, avec le budget 2019, représentant un total de 25 000 \$, pour les travaux réalisés en 2018 pour la mise à niveau de son écocentre.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **FACTURATION SIMPLIFIÉE ET SALAIRE FIXE POUR LES CINQ ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** que beaucoup trop de temps est alloué par les différents départements pour la reddition de compte;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a fait une seule facture pour ses services en 2019;

**CONSIDÉRANT** que les employés des écocentres mettent plus que 45 heures à la gestion des samedis et des journées de préparation;

**CONSIDÉRANT** que les employés des écocentres utilisent de la machinerie durant les samedis;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

De permettre aux cinq villes de faire une facture unique pour les heures des employés ayant travaillé aux écocentres. Il n'y aura plus de vérification des cartes de temps et des feuilles de paye;

De payer un montant fixe en salaire par écocentre pour un maximum de 55 heures par samedi au taux maximum de 50 \$/ h (salaire et avantages sociaux) pour 8 mois pour un total de 22 000 \$ / écocentre ;

De tout de même exiger aux écocentres de fournir :

- ✓ une feuille de présence des employés;
- ✓ obligatoirement un minimum de cinq employés présents à l'écocentre (dans le cas où il n'y aurait pas cinq employés à l'écocentre, une réduction du montant alloué sera appliquée);
- ✓ présenter les factures de Laurentide re/source pour les RDD.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

407-1119

### **TRANSPORT DES CONTENEURS POUR LES ÉCOCENTRES – AUTORISATION DE PROCÉDER INDIVIDUELLEMENT PAR DEMANDE DE PRIX DES CONTRATS DE GRÉ À GRÉ**

**CONSIDÉRANT** que le contrat avec les transporteurs de conteneurs prend fin en décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que l'année 2020 est une année de transition;

**CONSIDÉRANT** que d'importants changements sont à venir dans les écocentres en 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important d'assurer la saine administration des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

Que Valérie Nantais-Martin demande des prix pour les services de transport des conteneurs sur une période d'un an pour les cinq écocentres dans le but de conclure, le cas échéant, une entente de gré à gré par écocentre.

**ADOPTÉ**

408-1119

### **PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES AUX ÉCOCENTRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'effectuer le paiement suivant aux cinq villes en date du 20 novembre 2019, pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres aux mois d'août et septembre 2019 soit 21 331,05 \$.

Écocentres	À payer	Écocentres	À payer
Bedford	5 414,50 \$	Lac-Brome	2 360,58 \$
Bromont	2 676,31 \$	Sutton	4 436,07 \$
Farnham	6 443,59 \$		
<b>Total 21 331,05 \$</b>			

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Madame Nantais-Martin présente le nouveau regroupement pour les postes budgétaires des matières résiduelles et des matières organiques en 2020. La quote-part serait répartie à 50 % sur la RFU et à 50 % sur le nombre total de logements et de commerces, industries et institutions (ICI). Le poste budgétaire des écocentres demeurerait tel quel en se basant sur le nombre de portes résidentielles. Cela permettrait de mieux répartir les dépenses et les revenus en fonction des communications et pour les groupes ciblés.

Le comité de gestion des matières résiduelles recommande les points suivants :

- Mettre en place un écocentre régional à la Régie avec des heures d'ouverture bonifiées sur semaine pour un coût de 28 \$ / porte en 2020;
- Ne pas allouer d'argent à la collecte du verre en conteneur dans les municipalités;
- Allouer un maximum de 100 000 \$ pour la stratégie de communication des matières résiduelles;
- Chercher des subventions pour bonifier les communications des matières résiduelles;
- S'assurer que les dépenses soient estimées au juste coût.

### **RAPPORT DU COMITÉ SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU 29 OCTOBRE 2019**

Monsieur Dorion présente brièvement le rapport du comité service de transport adapté et collectif lequel s'est tenu le 29 octobre dernier.

409-1119

### **AUTORISATION DE PROCÉDER INDIVIDUELLEMENT PAR CONTRATS DE GRÉ À GRÉ POUR LA FOURNITURE DES SERVICES DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LES PÔLES DE SUTTON, LAC-BROME, BROMONT, BEDFORD ET FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que les modifications du projet de loi 17 concernant le transport rémunéré de personnes par automobile, notamment en lien avec le service de transport adapté et collectif, entreront pour la plupart en vigueur un an après l'adoption;

**CONSIDÉRANT** la réglementation actuelle qui fixe les agglomérations de taxi et le nombre de permis délivrés dans chacune des municipalités du territoire;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle législation applicable en matière d'adjudication des contrats municipaux, notamment le seuil décrété par le ministre concernant l'obligation de procéder par appel d'offres public (101 100 \$);

**CONSIDÉRANT** l'adoption du *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle* le 15 mai 2018 par le conseil des maires permettant ainsi d'octroyer un contrat de gré à gré comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais sous le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

De procéder par contrat de gré à gré d'une durée d'un an pour la fourniture des services de transport adapté et collectif par taxi de façon individuelle pour les pôles de Sutton, Lac-Brome, Bromont, Bedford et Farnham.

D'autoriser madame Julie Langevin et/ou Francis Dorion à entreprendre des discussions et négociations à cet effet.

**ADOPTÉ**





N° de résolution  
ou annotation

410-1119

411-1119

412-1119

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le budget préliminaire 2020 a été présenté au comité service de transport adapté et collectif et les membres de ce comité ont donné un accord de principe au cadre budgétaire proposé.

**FERMETURE DU SERVICE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire pour la période des fêtes comme suit:

**L'horaire du bureau du service de transport:**

- Fermeture: les 24, 25, 26, 31 décembre 2019 ainsi que le 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2020.
- Heures et dates d'ouverture les 23, 27 et 30 décembre, 3 janvier 2019 : de 8 h à 12 h.
- L'horaire normal reprend à compter du 6 janvier 2020.

**Fermeture du service de transport :**

Fermeture : 25 décembre 2019 et 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ADOPTÉ**

**ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE ZONE D'UN STATIONNEMENT À TITRE  
DE ZONE DE CORRESPONDANCE À COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC, par l'entremise de sous-traitants, offre un service de transport adapté et collectif notamment sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, aux fins du service de transport adapté et collectif, qu'un lieu puisse être utilisé, afin de permettre aux usagers de la MRC d'effectuer une correspondance, d'un véhicule à un autre;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire de l'emplacement actuel de la correspondance, au 157, rue des Textiles à Cowansville, a demandé à la MRC de trouver un autre endroit pour effectuer la correspondance;

**CONSIDÉRANT** que le stationnement du 790, rue du Sud, Cowansville, est l'emplacement retenu;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire ne réclame aucuns frais pour l'utilisation d'une zone de stationnement à titre de zone de correspondance;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature par le préfet et le directeur général, de l'entente relative à l'utilisation d'une zone d'un stationnement à titre de zone de correspondance à Cowansville avec le propriétaire de l'immeuble.

D'autoriser Julie Langevin à faire une demande de certificat d'occupation à la Ville de Cowansville. Un montant approximatif de 25,00 \$ pourra être déboursé à cet effet. Le cas échéant, cette demande pourra être signée par le préfet, le directeur général, le directeur général adjoint ou Julie Langevin.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

*Richard Burcombe quitte la séance.*

**ENTENTE RELATIVE À LA SURVEILLANCE D'UNE ZONE DE CORRESPONDANCE  
À COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC, par l'entremise de sous-traitants, offre un service de transport adapté et collectif notamment sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** la nécessité, aux fins du service, qu'un lieu puisse être utilisé, afin de permettre aux usagers de la MRC d'effectuer une correspondance d'un véhicule à un autre;

**CONSIDÉRANT** qu'une zone du stationnement situé au 790, rue du Sud sera utilisée à titre de zone de correspondance par la MRC pour les fins de son service de transport;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que les usagers du transport adapté peuvent provoquer parfois des situations particulières, notamment, des crises, fugues et problèmes de santé;

**CONSIDÉRANT** que les installations sanitaires de l'immeuble seront utilisées par les usagers pour des cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT** que *Pleins rayons* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement et que plusieurs usagers vont aux activités organisées de *Pleins rayons*;

**CONSIDÉRANT** que *Pleins rayons* portera assistance aux chauffeurs et aux usagers relativement à certaines situations;

**CONSIDÉRANT** que *Pleins rayons* accompagnera les usagers lorsque les installations sanitaires de l'immeuble seront utilisées;

**CONSIDÉRANT** que cette entente est d'une durée de 12 mois;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la surveillance d'une zone de correspondance à l'organisme *Pleins rayons* pour un montant maximal de 2 080 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser la signature de cette entente par le préfet et le directeur général.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

*Richard Burcombe se joint à la séance.*

### **RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 28 OCTOBRE 2019**

Madame Nathalie Grimard présente brièvement le rapport du comité de gestion de l'eau, lequel s'est tenu le 28 octobre dernier.

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité de gestion de l'eau recommande au conseil d'adopter le budget du service gestion de l'eau tel que présenté.

### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 13 NOVEMBRE 2019**

Madame Nathalie Grimard présente brièvement le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 13 novembre dernier.

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité consultatif d'aménagement recommande au conseil d'adopter le budget 2020 du poste budgétaire Aménagement, tel que présenté séance tenante.

### **ÉTUDE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 06-1119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 06-0514 VISANT À RÉGIR L'IMPLANTATION DE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉQUIPEMENTS OU D'INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par monsieur Gilles Rioux, qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 06-1119 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 06-0514 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.



N° de résolution  
ou annotation

413-1119

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-38 – VILLE DE FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 24 octobre 2019 le règlement 458-38 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à retirer l'usage 8193 –Ruchers de l'annexe A du règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-38 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

414-1119

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-13-2019 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 12 novembre 2019 le règlement 1037-13-2019 modifiant le règlement de zonage 1037-2017.

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à autoriser l'usage « Hébergement léger » dans la zone P6-03 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-13-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

415-1119

**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-14-2019 – VILLE DE BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 12 novembre 2019 le règlement 1037-14-2019 modifiant le règlement de zonage 1037-2017 ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à autoriser la construction de résidences unifamiliales jumelées dans la zone P4P-05 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1037-14-2019 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

416-1119

**AVIS DE CONFORMITÉ (AJOUTS HORS COMITÉ)  
VILLE DE LAC-BROME – RÉSOLUTION 2019-11-334 EN VERTU DU RÈGLEMENT  
RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 6 novembre la résolution 2019-11-334 en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 406;

**CONSIDÉRANT** que la résolution vise à autoriser une activité industrielle relative à la production de teinture à cheveux, à l'entreposage et à la recherche et développement sur le lot 4 266 257 sis au 14 rue Maple;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 2019-11-334 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

**ADOPTÉ**

417-1119

### **VILLE DE COWANSVILLE – RÈGLEMENT 1881 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 19 novembre le règlement 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à permettre l'autorisation de certains projets présentant un intérêt pour la municipalité, mais dont les caractéristiques particulières rendent difficile leur intégration dans un contexte réglementaire traditionnel;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1881 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

418-1119

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 2 APPLICABLE À COMPTER DU RENOUELEMENT 2020-2022 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES**

**CONSIDÉRANT** que la MRC et les Municipalités ont ratifié le 21 janvier 2014 l'Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2014-2016, laquelle a été subséquemment modifiée par l'addenda 1 et renouvelée pour les années 2017-2019 (ci-après l' « Entente »);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prévoir une nouvelle répartition des coûts, d'ajuster certaines modalités relatives à la durée et le renouvellement de l'Entente, ainsi que d'ajuster l'annexe B relative à certains services offerts pour d'autres travaux de foresterie;

**CONSIDÉRANT** que cet addenda 2 sera applicable à compter du renouvellement 2020-2022 de l'entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le préfet, à signer l'Addenda 2 applicable à l'Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2014-2016 au nom et pour le compte de la MRC.

Conséquemment, et tel que présenté au budget 2020 « Abattage d'arbres » (service forestier régional).

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**PROJET INDUSTRIALO-FERROVIAIRE À BRIGHAM :  
ORIENTATION PRÉLIMINAIRE RÉVISÉE DE LA CPTAQ**

Madame Nathalie Grimard informe le conseil que la CPTAQ a émis une orientation préliminaire révisée favorable pour le projet industrialo-ferroviaire à Brigham.

**RAPPORT DU COMITÉ SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES DU 24 OCTOBRE 2019**

Monsieur Dorion présente brièvement le rapport du comité sur les carrières et sablières lequel s'est tenu le 24 octobre dernier.

**RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité sur les carrières et sablières recommande au conseil l'adoption du budget préliminaire 2020 pour les carrières et sablières avec les revenus et dépenses anticipés proposés.

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE  
DU 24 OCTOBRE 2019**

Monsieur Dorion présente brièvement le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile lequel s'est tenu le 24 octobre dernier.

**RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité régional de sécurité incendie recommande au conseil l'adoption du budget préliminaire 2020 en incendie.

419-1119

**SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ – REMBOURSEMENT DES DÉPENSES  
AUTORISÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**CONSIDÉRANT** que divers transferts doivent être faits à certaines municipalités dans le cadre des services d'urgence en milieu isolé;

**CONSIDÉRANT** que ces dépenses ont été autorisées par le ministère de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÊTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le transfert de la somme totale de 28 902 \$ à la Ville de Bedford dans le cadre des services d'urgence en milieu isolé, soit 18 104 \$ pour le volet V2B et 10 798 \$ pour le volet V3.

D'autoriser le transfert de la somme totale de 140 785 \$ à la Ville de Bromont dans le cadre des services d'urgence en milieu isolé, soit 1 474 \$ pour le volet V2B, 70 040 \$ pour le volet V2S et 69 271 \$ pour le volet V3.

D'autoriser le transfert de la somme de 2 947 \$ à la Ville de Dunham dans le cadre des services d'urgence en milieu isolé pour le volet V2B.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION DU 12 NOVEMBRE 2019**

Monsieur Desmarais présente brièvement le rapport du comité de l'évaluation, lequel s'est tenu le 12 novembre dernier.

*Martin Bellefroid quitte la séance.*

420-1119

**NÉGOCIATION POUR UN MANDAT DE GÉRANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

De demander au directeur général de discuter et négocier une entente de gré à gré avec les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour un mandat de gérance pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 sur le modèle de l'entente de 2017.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

421-1119

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

*Martin Bellefroid se joint à la séance.*

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité de l'évaluation recommande au conseil d'adopter le budget 2020 du service d'évaluation tel que discuté au montant approximatif de 545 467 \$, en baisse de 8 %, et d'établir la quote-part 2020 à un montant d'environ 518 768 \$, soit le même montant qu'en 2019.

### **RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 12 NOVEMBRE 2019**

Monsieur Desmarais présente brièvement le rapport du comité de sécurité publique, lequel s'est tenu le 12 novembre dernier.

### **UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS**

**CONSIDÉRANT** que le cannabis est légal au Canada depuis le 17 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a mis sur pied un programme pour aider financièrement le milieu municipal afin de se préparer à la légalisation du cannabis;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a reçu un montant de 144 622 \$ basé sur la population des 21 municipalités de la MRC et qu'il devra être affecté aux dépenses en lien avec la légalisation du cannabis pour les années 2019 et 2020;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a encouru des dépenses, notamment pour la préparation et le suivi d'un règlement modèle pour les municipalités (RM 460 règlements concernant la paix, l'ordre et les nuisances), et le financement des activités de sensibilisation des cadets policiers pour les années 2019 et 2020;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR NORMAND DÉRAGON  
ET RÉSOLU :**

D'utiliser une somme de 10 000 \$ par année pour le remboursement des dépenses de la MRC pour les années 2019 et 2020;

De répartir une somme de 124 622 \$ entre les 21 municipalités de la MRC selon la population 2019, le tout tel que montré dans un tableau séance tenante;

De procéder au paiement de ces sommes dans les meilleurs délais et d'informer les municipalités que cette aide financière doit être utilisée pour les années 2019 et 2020.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité de sécurité publique recommande au conseil d'adopter les prévisions budgétaires 2020 en sécurité publique au montant de 49 774 \$ environ comportant une quote-part de 36 181 \$, soit le même montant qu'en 2019.

### **RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 NOVEMBRE 2019**

Monsieur Desmarais présente brièvement le rapport du comité administratif, lequel s'est tenu ce jour.

### **RECOMMANDATION POUR LE BUDGET 2020**

Le comité administratif recommande au conseil l'adoption du budget de la MRC pour l'année 2020.

### **ÉTUDE DÉTAILLÉE DU BUDGET 2020 DE LA MRC**

Le conseil procède à l'étude détaillée du budget pour l'année 2020. À la suite des discussions, aucune modification n'est demandée. Cependant, le directeur général invite les maires à communiquer avec lui pour toute question et rappelle que le budget sera présenté à la séance du 27 novembre pour adoption. Madame Sylvie Beauregard mentionne qu'elle a noté plusieurs questions et qu'elle communiquera directement avec lui.



N° de résolution  
ou annotation

422-1119

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ÉTUDE DU BUDGET DU CLD

Monsieur Desmarais présente le budget du CLD pour l'année 2020.

### RECOMMANDATION D'ADOPTION DU BUDGET 2020 DE LA MRC (MERCREDI LE 27 NOVEMBRE)

Le conseil procédera à l'adoption du budget de la MRC pour l'année 2020, le 27 novembre prochain, conformément à la loi.

### COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACFEM – CORRIDOR FERROVIAIRE

Monsieur Villeneuve fait un bref compte rendu des travaux de l'ACFEM.

### ACCIDENT À BOLTON-OUEST ET NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LA SÉCURITÉ

Les membres du conseil discutent de l'accident de Bolton-Ouest et de la nécessité d'améliorer la sécurité. Des représentations seront faites en ce sens par divers acteurs envers le *ministère des Transports du Canada*.

### INVITATION DU MINISTRE – SOMMET SUR LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Le *ministère des Transports du Québec* organise un sommet sur le transport ferroviaire, le 9 décembre 2019. Des membres du conseil et des représentants de la MRC y seront présents.

### QUESTIONS DIVERSES

Madame Rosetti s'informe à savoir s'il est possible d'avoir un compte rendu de la rencontre entre la MRC et le *ministère des Transports du Québec* du 18 octobre dernier. Un compte rendu sera acheminé aux maires par courriel.

Monsieur Bellefroid traite de la question de la sécurité de l'approvisionnement du gaz propane pour les agriculteurs.

### SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT DU GAZ PROPANE

**CONSIDÉRANT** les inquiétudes relatives à l'approvisionnement du gaz propane pour les agriculteurs de la région occasionnées par la grève du CN;

**CONSIDÉRANT** que l'inventaire de certaines entreprises n'est que de 24 à 48 h.

**CONSIDÉRANT** que cette situation cause préjudice aux agriculteurs de la région, dont les producteurs de grain;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

De signifier au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec l'inquiétude de la MRC à l'égard de la sécurité de l'approvisionnement du gaz propane pour les agriculteurs de la région.

De transmettre la présente résolution à l'UPA de Brome-Missisquoi et à la fédération de l'UPA, de même qu'aux députés provincial et fédéral de Brome-Missisquoi pour qu'ils interviennent relativement à cette situation.

**ADOPTÉ**

### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

### CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2019

Monsieur Desmarais présente les prochaines réunions de comités pour les mois de novembre et de décembre 2019.



N° de résolution  
ou annotation

423-1119

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Un citoyen de Bolton-Ouest traite du recyclage et des matières résiduelles et s'informe notamment à savoir s'il y a un plan pour amener des bonnes pratiques au niveau de l'industrie agroalimentaire. À ce sujet, les membres du conseil traitent d'initiatives municipales. Chacune des municipalités travaille à ce niveau.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

Patrick Melchior, préfet

M<sup>e</sup> David Legrand, greffier

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*